

COMMUNIQUE DE PRESSE
18 NOVEMBRE 2019

La Ville de Paris et GRDF signent un nouveau contrat fondé sur la transition écologique du réseau de distribution de gaz

Édouard Sauvage, directeur général de GRDF, accompagné de Célia Blauel et Jean-Louis Missika, adjoints à la Maire de Paris, ont présenté ce matin le nouveau contrat de concession signé entre la Ville de Paris et GRDF. Ce contrat d'une durée de 15 ans est d'un genre fondamentalement nouveau. Les enjeux liés à la sécurité, à la transition écologique, aux données et à un nouveau modèle de gouvernance, ont guidé l'écriture de ce contrat moderne, ambitieux et équilibré au service de tous les Parisiennes et Parisiens.

Le réseau de gaz maillon essentiel de la transition écologique

Le nouveau contrat sera pour la Ville un outil en faveur de ses politiques sociales et écologiques. Il contribuera à atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et plus largement ceux fixés par l'Accord de Paris qui visent à la neutralité carbone de la Ville en 2050. Pour atteindre ces objectifs, GRDF s'engage à réduire son empreinte carbone de 30% en 2030 et de 50% en 2040. Le gaz représente aujourd'hui plus du tiers de l'énergie consommée à Paris grâce à 2 000 km de réseau de distribution de gaz. Au travers du développement du gaz vert, la Ville de Paris et GRDF, se fixent l'ambition que le gaz acheminé dans le réseau parisien soit 100% renouvelable en 2050, dont une partie produite localement. Le contrat prévoit que les deux parties promeuvent le GNV/ BioGNV et développent leur flotte respective de véhicules roulant au GNV/ BioGNV afin d'améliorer la qualité de l'air. GRDF ne devra ainsi plus compter de véhicules diesel circulant dans Paris fin 2024 ni de véhicules essence fin 2030. Nouveauté de ce contrat, une enveloppe complémentaire d'1,8 million d'euros par an sera consacrée au financement de la transition écologique et de la R&D.

Un renforcement de la gouvernance locale de l'énergie

La mise en place d'un schéma directeur des investissements gaz, décliné en programmes pluriannuels de cinq ans, assortis d'indicateurs de suivi de performance, permettra à la Ville de Paris de renforcer la vision à long terme de son patrimoine. Les 700 millions d'euros d'investissements prévus sur 15 ans seront principalement consacrés à la sécurité industrielle, la politique d'adaptation et de modernisation des ouvrages et à la qualité de service. La politique énergétique de la Ville de Paris sera affinée par la mise à disposition de données stratégiques et ce, au bénéfice des 500 000 consommateurs de gaz parisiens. L'intégration de technologies connectées sur le réseau participera à l'amélioration de la performance de l'outil industriel.

Le contrat de Paris augure le contrat de concession du futur

Le nouveau contrat parisien est précurseur. Premier à être signé sur la base d'un modèle entièrement repensé, il est l'aboutissement de négociations d'une ampleur inédite, qui augure le modèle de contrat de concession pour d'autres collectivités voire d'autres énergies. Depuis plus de cinquante ans, le modèle des contrats de concession de la distribution de gaz évolue à un rythme de plus en plus soutenu afin de prendre en compte les évolutions législatives, les attentes des collectivités et plus largement celles de la société : transition énergétique, digitalisation, transparence ou encore lutte contre la précarité énergétique.

A l'occasion de la présentation, Célia Blauel, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la transition écologique, du climat, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement a rappelé que « l'énergie est un enjeu majeur dans la construction de la ville écologique. Avec ce contrat, Paris pose les fondations pour des politiques locales ambitieuses, tournées vers la transition énergétique, la résilience et le renforcement de la gouvernance publique ».

Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité, a rappelé que « cet accord marque une étape essentielle dans la reconquête par les villes de leurs grands réseaux et de leur politique énergétique ».

Edouard Sauvage, a expliqué que « ce nouveau contrat reflète la conviction partagée de la Ville de Paris et de GRDF : le réseau de distribution de gaz est essentiel à la transition écologique attendue par la société ».

A propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (200 715 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution

Contact Presse

GRDF

@ : grdf-nat-presse@grdf.fr

☎ : 01 71 19 18 11

www.grdf.fr